

Séjour de la santé

Plan massif d'investissement en santé

Dédier une enveloppe de 6 Md€ répartie sur trois à cinq ans aux priorités d'investissement structurelles dans les secteurs sanitaire et médico-social ainsi que dans le numérique en santé

Problématique

L'investissement est nécessaire au fonctionnement quotidien des services de soins, mais aussi à la transformation du système de santé. Or les données font état, sur la dernière décennie, d'un resserrement important des investissements hospitaliers, d'un très fort endettement qui a pesé sur la capacité à investir. Ces contraintes pesant sur l'investissement ont parfois entraîné des fonctionnements en mode dégradé dans les services, et privé durablement les établissements des marges de manœuvre pour investir et assurer leur pérennité. De nouvelles marges de manœuvre financières sont donc nécessaires pour remettre à niveau la dynamique d'investissement et pouvoir poursuivre la modernisation du système de santé.

Par ailleurs, la singularité du mode de financement du médico-social a eu pour conséquence une carence chronique des investissements dans les EHPAD, dont un quart est désormais dans un état de vétusté notoire (principalement dans le secteur public). L'objectif est double : transformer les établissements les plus vétustes autour d'un « nouveau modèle » plus chaleureux et protecteur, et, concomitamment, créer un nombre de places suffisant pour faire place à l'évolution démographique en cours.

S'agissant enfin du numérique, les référentiels techniques socles (interopérabilité, réversibilité, INS, etc.) ne sont toujours pas consolidés, de sorte que la France accuse un retard critique sur dans le domaine des outils numériques en santé. Le secteur médico-social accuse un retard plus important encore.

Description technique de la mesure

Une enveloppe de 6 Md€ sera engagée sur les 5 prochaines années pour les priorités structurelles d'investissement : le secteur médico-social, les investissements hospitaliers et ville-hôpital prioritaires, et le numérique :

- Transformation, rénovation, équipement et rattrapage numérique dans les établissements médico-sociaux : 2,1 Md€ sur 5 ans
- Investissement en santé dans les territoires : Projets hospitaliers prioritaires et projets ville-hôpital - 2,5 Md€ engagés sur 5 ans
- Rattrapage du retard dans l'interopérabilité et la modernisation des outils numérique en santé : 1,4 Md€ sur 3 ans

Exemples de projets

- Transformation, rénovation, équipement et rattrapage numérique dans les établissements médico-sociaux :
 - Projet de rénovation de 65 000 places d'EHPAD particulièrement vétustes à horizon 2025 dans des modèles transformés (bâtiments structurés en petites unités de vie plus chaleureuses, adaptés aux troubles cognitifs et au réchauffement climatique)⁶ ; construction progressive de nouvelles places pour atteindre l'objectif de + 30 000 à horizon 2030, avec de premières programmations en 2021 - 2025 ;
 - Equipements des établissements, en particulier publics, en petits équipements technologiques innovants à très forte valeur ajoutée pour les résidents et les personnels : rails de transfert, fauteuils électriques, capteurs de détection des chutes, etc ;
 - Investissement en matière numérique dans les champs du grand âge et du handicap pour développer des outils permettant de faciliter le quotidien des professionnels, la coopération entre les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes (ex : dossier usager, informatisé et

⁶ Avec un objectif à 150 000 places rénovées à horizon 2030

interopérable) et le pilotage de ces transformations comme levier d'efficacité dans le fonctionnement des ESMS.

- Investissement en santé dans les territoires (projets hospitaliers prioritaires et projets ville-hôpital) :
 - Modernisation et restructuration de l'offre de soins
- Rattrapage du retard sur les outils du numérique en santé :
 - Intégration des prérequis techniques pour la modernisation, l'interopérabilité, la réversibilité et la sécurité des systèmes d'information de santé ;
 - Soutien à la circulation des données de santé ;
 - Accompagnement des acteurs par les opérateurs.

Impacts

Indicateurs

- Taux d'investissement des établissements de santé (montant d'investissement / total des produits).
- Taux de vétusté des équipements et des bâtiments hospitaliers
- Nombre de projets d'investissement hôpital et ville-hôpital engagés
- Taux de déploiement des services SI socle
- Taux de citoyens qui ont accès à leurs données de santé (histoire médicale, compte-rendus d'hospitalisation / de biologie / d'imagerie) sous format numérique et taux de partage de ces données entre les professionnels de la prise en charge
- Médico-social :
 - nombre de projets de rénovation d'EHPAD lancés
 - nombre de places rénovées

Territoires bénéficiant de la mesure

Tous territoires.

L'accompagnement des territoires ultra-marins constitue une priorité de la politique de relance de l'investissement. Chaque DOM bénéficiera d'une enveloppe pour l'investissement avec la prise en compte d'un rattrapage pour les territoires sous-équipés.

Il convient de noter qu'en complément, des investissements spécifiques sont prévus dans le cadre de la mise aux normes parasismiques. En effet, le fonctionnement des établissements de santé est essentiel en cas de séisme et leur mise aux normes parasismiques est primordiale. Des opérations ont d'ores et déjà eu lieu mais il demeure nécessaire de poursuivre pour les bâtiments non encore aux normes. Avec l'aide de financements européens (FEDER...) et de la participation des collectivités locales, ces investissements pourront être réalisés dans les prochaines années.

Coût et financement de cette mesure

Enveloppe d'aides à l'investissement de 6 Md€ (au sein du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés - FMESPP – pour la part relative aux établissements de santé)

Enveloppe médico-sociale centralisée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et gérée localement selon une organisation en cours de définition, avec trois sous-ensembles :

- 1,2 Mds€ sur 5 ans pour l'investissement dans les projets batimentaires ;
- 0,3 Mds€ sur 3 ans pour l'équipement des établissements en petits équipements à haute valeur ajoutée ;
- 0,6 Mds€ sur 5 ans pour la transformation numérique.

Calendrier de mise en œuvre

Inscription dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021.